



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

UN LIBRARY

SEP 2 1981

UN/DA COLLECTION

A/36/464  
S/14668 ✓  
31 août 1981  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Trente-sixième session  
Point 33 de l'ordre du jour provisoire\*  
LA SITUATION AU MOYEN ORIENT

CONSEIL DE SECURITE  
Trente-sixième année

Lettre datée du 28 août 1981, adressée au Secrétaire général par  
le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

Comme suite à la lettre que je vous ai adressée le 17 août 1981 (A/36/437-S/14631), je voudrais appeler votre attention sur certains des derniers attentats perpétrés par l'OLP contre des civils en Israël dans l'intention de faire des victimes et de causer des dégâts.

Le dimanche 23 août 1981, à 23 heures (heure locale), un jeune touriste allemand a été blessé à la tête par un coup de feu alors qu'il se promenait dans la vieille ville de Jérusalem. Il a par la suite succombé à ses blessures.

Dans la matinée du 24 août, un banlieusard qui se trouvait au carrefour très passant de Ra'anana a été blessé par l'explosion d'une bombe terroriste. Dans une émission diffusée par sa station de radio au Liban, l'OLP s'est immédiatement vantée d'être responsable de cette atrocité.

Dans la matinée du 24 août également, un engin explosif a été découvert dans une station d'auto-stop située sur la colline française de Jérusalem. par bonheur, l'engin a pu être désamorcé sans incident. Par l'intermédiaire de sa station de radio au Liban, l'OLP s'est empressée de revendiquer la responsabilité de la pose de l'engin.

\* A/36/150.

A/36/464

S/14668

Français

Page 2

Comme je l'ai noté dans ma lettre du 27 octobre 1980 (A/35/568-S/14237), la pratique de l'auto-stop est courante en Israël. Le grand nombre de personnes exposées de ce fait à ce genre d'attaques explique pourquoi l'OLP prend pour cible de ses attentats en Israël des auto-stoppeurs civils.

J'ai l'honneur de demander que le texte de la présente lettre soit distribué comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 33 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent d'Israël  
auprès de l'Organisation  
des Nations Unies,

(Signé) Yehuda Z. BLUM

-----